

50

13^{ème} réunion du Groupe de Travail sur Examen périodique universel

(Genève, 21 mai – 04 juin 2012)

Examen concernant le Brésil – 26 mai 2012

Intervention par SE Mr. José Luís Monteiro, Représentant permanent du Cap-Vert

Merci, Mr. le Président,

Nous remercions et félicitons la délégation du Brésil, conduite par SE M

, Ministre de

pour la présentation faite de son rapport national.

De l'appréciation de l'ensemble constitué par le rapport national et les compilations des contributions des parties prenantes brésiliennes et les documents officiels des Nations Unies, il ressort que le Brésil a entrepris depuis son premier passage à l'EPU un parcours substantiel et très diversifié dans le renforcement de la protection et promotion des droits humains. Et ceci de manière structurée, faisant ample recours à des instruments de systématisation, légaux et programmatiques, qui semblent susceptibles de constituer un cadre efficace à l'action de long terme. Les plans nationaux et programmes thématiques, le développement en cours d'un système national d'indicateurs, et du suivi en ligne de la mise en œuvre des différents initiatives en matière des droits humains en sont l'illustration, ainsi que l'évolution, également en cours, de l'actuel Conseil vers un Comité des droits humains pleinement compatible avec les Principes de Paris.

Par ailleurs, nombre de politiques sociales sont venu promouvoir le partage par de plus larges couches de la population des bienfaits du rapide progrès économique du pays. L'impression globale qui nous reste est donc celle d'une dynamique positive et large et dotée de cadres de pérennité installés et en construction. Et il est notre sentiment que, par ailleurs la conclusion des processus en cours de plusieurs importantes pièces de législation, un défi majeur concerne la capacité d'assurer des niveaux élevés d'efficacité dans la mise en œuvre du cadre de lois, plans et programmes, et de progresser incessamment dans le dépassement des résistances .

Tenant compte des difficultés spéciales liées à leur nature, nous voudrions recommander qu'une attention spéciale soit accordée par le Gouvernement brésilien à la recherche de résultats encore plus effectifs dans la mise en œuvre des politique visant les questions suivantes :

- Protection des droits et promotion de la situation socioéconomique des peuples autochtones et des communautés d'ascendance africaine dites « quilombo » ;
- Accès à la justice et refus de l'impunité ;
- Exécutions extrajudiciaires, et torture en détention ;
- Protection des défenseurs des droits humains.

Nous exprimons nos meilleurs vœux et notre confiance dans la poursuite continue des progrès enregistrés en matière des droits humains au Brésil, pays avec lequel le Cap-Vert entretient des relations de particulière amitié et coopération.

Merci, Mr le Président